

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DJS 295 - DDCT Subvention (13 000 euros) et avenant à convention avec l'association Espoir 18 (18^{ème}).

M^{mes} Pauline VÉRON et Colombe BROSSEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention et une convention avec l'association Espoir 18 (18^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission, et M^{me} Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention triennale 2014-2016 dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Espoir 18, domiciliée 44, rue Léon (18^{ème}).

Article 2 : Une subvention globale d'un montant de 13 000 euros est attribuée à l'association Espoir 18 (X04511 / 15254) pour l'aide au fonctionnement des projets : « Socialisation et insertion des jeunes de 13 à 17 ans par des actions éducatives et citoyennes » (2015_02789), « 9-12 ans de futurs citoyens » (2015_03892) et « Actions de prévention de la délinquance à destination de jeunes âgés de 17 à 25 ans » (2015_03891) dans le quartier de La Chapelle - Porte d'Aubervilliers (18^{ème}).

Article 3 : La dépense correspondante d'un total de 13 000 euros sera imputée de la manière suivante, sous réserve de décision de financement de la Ville :

Sur les crédits de la Direction Jeunesse et Sports :

- au chapitre 65, rubrique 422, nature 6574, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, (2015_02789), 7 000 euros pour le projet « Socialisation et insertion de jeunes âgés de 13 à 17 ans par des actions éducatives et citoyennes ».

Sur les crédits de la mission Politique de la Ville de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires :

- au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 "Provision pour subventions aux associations œuvrant pour le développement des quartiers" (2015_03892 et 2015_03891), 6 000 euros pour les projets « 9-12 ans de futurs citoyens » et « Actions de prévention de la délinquance à destination de jeunes âgés de 17 à 25 ans ».

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO